

Coupes dans l'aide publique au développement : quel impact sur les femmes ?

Dans un contexte international empreint de repli identitaire et de crise économique et sociale, il n'est guère étonnant de constater aujourd'hui une baisse non négligeable de l'Aide Publique au Développement (APD) tant aux Etats Unis, qu'au niveau européen. Et la Belgique n'est pas en reste en la matière ! Les chiffres pourraient laisser à penser qu'au contraire, nous vivons une augmentation des budgets, mais à mieux y regarder, on constate que celle-ci ne concerne pas les pays les plus pauvres. Par des tours de passe-passe, on comptabilise dans le montant global de l'APD des budgets qui ne relèvent pas de réels programmes de développement pour les Pays les Moins Avancés¹ comme des budgets liés à la lutte contre les migrations irrégulières en Belgique, ou encore en allouant des budgets au soutien d'acteurs privés telles que des multinationales basées dans les pays du Sud via des structures comme BIO Invest (citons en exemple le soutien à *Ferronia*, une société agro-alimentaire canadienne accusée d'accaparement des terres et de violation des droits humains en RDC). . .

Si l'on examine dans un premier temps les réductions à proprement parler, on peut déjà s'inquiéter de la baisse des budgets dans différents domaines.

Prenons l'exemple du financement belge pour l'éducation : alors qu'en 2013, la loi de coopération au développement réaffirmait ce secteur comme prioritaire, selon une logique de continuité induite tant par l'expertise belge en la matière que par l'alignement sur le cadre international que proposaient les Objectifs du millénaire, les statistiques démontrent que depuis 2010, la part de l'APD belge consacrée à ce secteur a diminué de façon structurelle.² Et cette tendance se confirme au niveau international puisque l'UNESCO dénonce une baisse de l'aide internationale de 4% dans ce secteur. Si l'on considère l'impact de l'éducation sur la réduction des inégalités hommes – femmes, en matière notamment de prévention des mariages et maternités précoces ou d'empowerment économique, la probabilité que la Belgique réalise ses engagements au regard de l'Objectif de Développement Durable 4 (à savoir assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) et partant, de contribuer par ce vecteur à davantage d'égalité des genres, diminue sensiblement. Le parlement fédéral belge a dans ce sens adopté une résolution en juin 2017, demandant d'augmenter la contribution de la Belgique à l'éducation de base et la formation professionnelle des filles, mais le caractère non contraignant de cet outil législatif ne garantit en rien que le gouvernement emboîte le pas. De plus, elle ne porte pas sur les autres niveaux d'éducation³ qui sont pourtant un enjeu clé pour l'émancipation des femmes.

Et ce n'est pas tout ! L'agriculture est un des secteurs particulièrement appauvri par les politiques de réduction budgétaire des dernières années. Alors que la Belgique s'était engagée à consacrer 15% de son APD à ce secteur, 2016 voit cette enveloppe réduite à seulement 11%. Et là encore, ce sont les femmes qui trinquent le plus car elles constituent un pourcentage important de la main-d'œuvre agricole et se concentrent surtout dans

¹ Les pays les moins avancés (PMA) sont une catégorie de pays créée en 1971 par ONU, regroupant les pays les moins développés socio économiquement. Ils présentent les indices de développement humain (IDH) les plus faibles. La plupart ont des États en situation de déliquescence. Au 15 novembre 2017, 48 pays sont considérés comme des PMA, dont la majorité se situent en Afrique.

² Rapport 2017 sur l'aide belge au développement, priorité à la mobilisation du secteur privé – CNCD 11.11.11., p.22

³ Education secondaire, études supérieures, éducation populaire, etc.

les exploitations familiales. Or, non content de diminuer les budgets, le ministre a insufflé à la politique de coopération belge une vision résolument libérale en ciblant l'agriculture présentant un potentiel commercial, laissant sur la touche l'agriculture familiale, qui représente pourtant la majorité des agriculteurs-trices souffrant de pauvreté et de malnutrition. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture recommande pourtant depuis longtemps déjà de promouvoir cette agriculture familiale en mettant l'accent sur l'accès aux ressources agricoles pour les femmes : « Rien qu'en donnant aux agricultrices le même accès que les agriculteurs aux ressources agricoles, il serait possible d'augmenter de 20 à 30 pour cent la production des exploitations gérées par les femmes dans les pays en développement. Cela se traduirait par une augmentation de la production agricole des pays en développement de 2,5 à 4 pour cent, ce qui réduirait de 12 à 17 pour cent le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde, soit 100 à 150 millions de personnes. »⁴. En faut-il plus pour démontrer ce virage pris par l'APD belge vers une libéralisation constante, s'inscrivant dans une accointance décomplexée avec le secteur privé et les entreprises d'agrobusiness (telles que les entreprises de production d'huile de palme⁵ de bananes ou de cacao), qui ne cessent de vider les pays en voie de développement de leurs ressources, et de provoquer des expropriations en masse. Car c'est ici que la politique belge de coopération devient kafkaïenne : tout en se fixant comme objectif de stimuler l'entrepreneuriat durable dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire dans sa note stratégique « Agriculture et sécurité alimentaire », la coopération belge finance grassement la Banque Mondiale (BM) sans contrôle aucun sur les orientations de celle-ci en matière d'agriculture.⁶ Or, il est avéré que ces budgets sont axés principalement sur le soutien au modèle d'agrobusiness, et pire encore, que certains projets financés par la BM sont entachés de violation des droits des paysan.e.s et communautés locales.

Vous en voulez encore ? Évoquons également les coupes effectuées par le ministre dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire. Ce secteur a été l'un des plus touchés par les coupes récentes du ministre auprès des ONG. Pas étonnant lorsqu'on regarde de plus près les finalités de ce type d'éducation : « (...) contribuer à la construction de sociétés justes, durables, inclusives et solidaires (...) »⁷. Le tout « (...) en suscitant et renforçant l'action individuelle et collective de citoyen-ne-s conscient-e-s des enjeux mondiaux et qui s'en sentent co-responsables. ». La part de l'APD belge consacrée à cette démarche se trouve réduite à peau de chagrin : 1% contre 3% recommandé par l'Union Européenne.

Mais pour décoder mieux encore le profond changement de conception de l'APD en Belgique qui s'opère actuellement, dépassons l'analyse sectorielle et jetons un œil critique sur les orientations générales que souhaite imprimer notre ministre Alexander De Croo à ce secteur.

Un des maîtres mots de ce changement de cap est le « secteur privé ». En effet, si jusqu'à présent, les organisations de la société civile ou les services publics restaient les acteurs clés à qui était destinée l'APD, depuis quelques années, on observe une ouverture de plus en plus large aux acteurs privés présentés dorénavant comme indispensables à la réalisation des Objectifs de Développement Durable⁸. Ainsi le *blending* est défini comme « l'utilisation de l'Aide Publique au Développement ou d'autres financements publics

⁴ <http://www.fao.org/news/story/fr/item/52105/icode/>

⁵ <https://www.sosfaim.be/news/rapport-en-financiant-une-entreprise-de-production-dhuile-de-palme-en-rdc-la-belgique-se-rend-complice-daccaparement-de-terres-et-de-violation-des-droits-de-lhomme/>

⁶ En 2014 le financement de la Banque mondiale s'élevait à €128 millions. Un montant presque équivalent à l'ensemble des financements perçus par les ONG programmes (€135 millions). http://www.fian.be/IMG/pdf/2016_fian_etude_coop_web.pdf

⁷ <http://www.acodev.be/system/files/ressources/ref-ecms2016-hd.pdf>

⁸ En 2016, les pays de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, articulé autour de 17 objectifs de développement durable. Chaque objectif a des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années.

internationaux pour attirer des investissements du secteur privé dans les pays en développement »⁹. Les pays donateurs y portent un intérêt croissant et tendent à développer le *blending* pour mobiliser des investissements privés nécessaires pour compléter les budgets prévus par l'APD, mais insuffisants pour atteindre les ODD¹⁰ d'ici 2030.

Cette approche qui pourrait laisser croire à des intentions philanthropiques du secteur privé, témoigne toutefois d'un biais important dans les programmes de développement. D'une part, le *blending* se concentre sur les pays à moyens revenus, et très peu sur les pays à faibles revenus, qui auraient pourtant davantage de bénéfices à retirer d'un soutien aux PME. D'autre part, ces investissements se concentrent principalement sur les secteurs productifs : l'énergie, l'industrie, les mines, la construction, les services financiers, ... Ce type de financement privé n'est effectivement pas adapté aux services publics ; il est cependant largement plébiscité et déforce en conséquence les financements publics en générant une diversion vers des investissements essentiellement motivés par des perspectives de profits. Sont ainsi largement délaissés les pays les plus pauvres ainsi que les services sociaux tels que l'éducation, la santé ou d'autres dimensions de la protection sociale.

On peut dès lors émettre de sérieuses réserves quant à l'intégration du genre dans cette approche quand on sait que ces secteurs (éducation, santé et autres services sociaux) sont des secteurs clés pour la réduction des inégalités hommes – femmes. La charge du travail reproductif reposant largement sur les femmes, celles-ci assument donc majoritairement en charge les coûts liés à la santé ou à l'éducation, et s'appauvrissent plus rapidement lorsqu'il faut pallier les défaillances des services publics. Rappelons également que 830 femmes environ meurent chaque jour dans le monde de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement. 99% de ces décès ont lieu dans les Pays en Voie de Développement¹¹. L'Afrique est au plus haut de cette morbide échelle : la moitié des décès maternels annuels dans le monde s'y produisent. C'est également le continent abritant la majorité des pays les plus pauvres ... La boucle est bouclée.

L'approche fondée sur les droits que revendique haut et fort notre ministre ne sert que de bien piètre camouflage à une orientation résolument libérale, faisant de la coopération au développement un outil supplémentaire d'une mondialisation au service des plus puissants, et faisant reculer toujours plus loin un horizon de justice sociale réellement progressiste !

⁹ Rapport 2017 sur l'aide belge au développement, priorité à la mobilisation du secteur privé – CNCD 11.11.11., p.46.

¹⁰ Objectifs de développement durables : c'est le nom couramment utilisé pour les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en 2015 après deux ans de négociation incluant les gouvernements comme la société civile. Elles répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

¹¹ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs348/fr/>. Voir également <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/01/Analyse2014-sante-maternelle-Senegal.pdf>